



Accueil | Genève | Actu genevoise | Affaire du foyer de Mancy – «Détacher l'OMP du DIP, ce ne serait pas opportun»

Affaire du foyer de Mancy

«Détacher l'OMP du DIP, ce ne serait pas opportun»

Le Conseil d'État écarte la demande du personnel de l'Office médico-pédagogique et présente des mesures.



Eric Budry

Mis à jour: 16.03.2022, 18h01



Anne Emery Torracinta – ici interviewée le 3 mars par la «Tribune de Genève» – a présenté mercredi

les premières mesures prises pour améliorer la logistique des foyers de l'Office médico-pédagogique.

STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Président du Conseil d'État, Serge Dal Busco a été clair mercredi lors du point presse du gouvernement: «Nous avons pris note des doléances exprimées dans le courrier du personnel de l'OMP. Mais nous ne pouvons suivre la demande de détacher l'Office médico-pédagogique du Département de l'instruction publique. Ce ne serait pas opportun. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que les mesures décidées soient mises en œuvre.»

Le Conseil d'État n'entre donc pas en matière sur ce nouvel épisode de la saga de l'affaire du foyer pour jeunes autistes de Mancy. Ainsi que l'a relaté la «Tribune de Genève», une lettre demandait que les collaborateurs de l'OMP soient placés sous l'autorité directe du collège gouvernemental. Une initiative qui a provoqué l'étonnement d'Anne Emery-Torracinta, qui a répété ce mercredi avoir reçu une délégation du personnel le lundi 7 mars et que «la séance d'information s'était déroulée dans un climat très serein».

Besoin d'un cadre

«L'inquiétude du personnel, je peux la comprendre, a ajouté la conseillère d'État. La prise en charge de ces enfants est difficile, et une des grandes difficultés est de savoir ce qui peut être fait ou pas en termes de contrainte. Aujourd'hui, les collaboratrices et collaborateurs n'osent plus bouger par crainte de se retrouver dans la presse.»

Placer un cadre ou s'assurer que les foyers disposent d'un projet institutionnel figurent parmi les objectifs du plan d'action élaboré suite au rapport d'experts ⁷ présenté le 3 mars. Toutefois, les premières mesures présentées mercredi sont concentrées sur des problèmes de logistique également relevés par le rapport. Ils concernent les locaux et l'informatique.

Ainsi, pour améliorer la réactivité des services de l'État concernés, un groupe de suivi est créé. Il se compose des Départements des infrastructures et de l'instruc-

tion publique. Il devrait accélérer les processus lorsque des besoins se font sentir en termes de locaux inadaptés ou de carences informatiques.

Anticiper les besoins

Dans la foulée, une plate-forme cantonale de la pédagogie spécialisée voit le jour. Elle est destinée à renforcer le partenariat entre tous les acteurs concernés et à mieux planifier les structures à venir dans un contexte d'augmentation des besoins de prise en charge. Elle réunira le secteur subventionné (la Fondation Ensemble, Clair-Bois, la SGIPA, etc.), les associations de parents, les HUG ainsi que les départements de Thierry Apothéloz (Cohésion sociale) et de Mauro Poggia (Santé).

«Entre 2008 et 2022, les besoins ont augmenté de 15% dans l'éducation spécialisée, soit de 5 points de plus que dans le reste de l'éducation, a précisé Anne Emery-Torracinta. On estime que l'augmentation sera de 20% entre 2022 et 2025. Nous devons le reconnaître, le secteur public ne parviendra pas à tout assumer. Nous aurons par conséquent besoin d'un renforcement de la part prise en charge par le secteur subventionné, laquelle est restreinte à Genève par rapport à ce qui se fait, par exemple, dans le canton de Vaud: 25% chez nous contre plus de 75% chez nos voisins. »

Renforcer le contrôle

Le contrôle par l'OMP lui-même de ses foyers ayant failli, le Conseil d'État confie également par voie réglementaire cette mission à l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Cela reste certes l'État, mais avec un œil un peu plus externe. «Ce contrôle permettra de s'assurer de l'existence des projets institutionnels ou des règles claires à observer par les collaborateurs», a noté la responsable du Département de l'instruction publique.

Quid d'un contrôle réellement externe à l'État? «C'est un débat que nous devons encore mener, a admis la magistrate. Cela mérite réflexion mais ne peut être décidé en quelques jours.»

Eric Budry est journaliste, rattaché à la Tribune de Genève, et couvre plus spécifiquement la politique cantonale. Détenteur d'un master en sciences politiques de l'Université de Genève, il a œuvré dans différents journaux avant de rejoindre le quotidien genevois en 2000. [Plus d'infos](#)

Publié: 16.03.2022, 16h14

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

49 commentaires